

## Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger



### Note sur l'activité d'embouche pour la radio

*Dr Soumaïla Abdourahmane (Responsable SVPP/ Fillingué), Issaka Boureïma (CRA Dosso),  
Aïssa Kimba et Biba Ali Outani (RECA) / 19 mars 2019.*

*Le Centre d'appels pour un conseil agricole du Réseau des Chambres d'Agriculture reçoit régulièrement des questions qui concernent la pratique de l'embouche.*

Au Niger, les producteurs et les productrices connaissent et pratiquent l'activité d'embouche. Cependant, il nous a semblé important de reprendre certains conseils pour avoir de meilleurs résultats ou éviter de mauvaises surprises.

En premier, il faut rappeler que l'embouche est une activité génératrice de revenus qui consiste à prendre un animal en fin de croissance, âgé d'environ deux ans pour les béliers et boucs d'embouche, pour qu'ils prennent du poids et donc de la valeur. En effet, pour que l'activité soit rentable, il faut rappeler que le temps d'embouche ne doit pas dépasser 3 mois. Au-delà de ce délai, en faisant le compte d'exploitation, l'activité roule à perte.

#### A quel moment faut-il se préparer pour l'embouche ?

Avant d'acheter un ou plusieurs animaux pour l'embouche, il faut se préparer. Ne pas s'embarquer dans l'activité d'embouche sans assurer les sources d'alimentation. Le fourrage et le son doivent être stockés en avance. Les végétaux verts (foin), fanes de niébé, d'arachide, ou herbes) sont coupés puis séchés à l'ombre dans le but de garder leur valeur nutritive. Il en est de même pour le son et le reste de plats qui doivent être bien séchés pour éviter la moisissure. On se lance dans l'embouche quand on a l'alimentation disponible. Cela permet de valoriser les résidus de récoltes, mais également d'acheter cette alimentation à des périodes favorables.



## Quelle période pour l'embouche ?

Les projets et programmes appuient les femmes dans le cadre des activités génératrices de revenus (AGR). Mais on ne peut pas conseiller l'activité embouche avec un seul marché et une seule période, c'est-à-dire la période de Tabaski. Il faut amener les emboucheurs à trouver 2 à 3 marchés (donc, conduire 2 à 3 cycles d'embouche par an) dans l'année sans quoi ce n'est plus une activité génératrice de revenus. Les animaux gras se vendent bien sur le marché quel que soit la période. C'est pourquoi il est important de sensibiliser les femmes d'emboucher les animaux pour tout le temps et de cibler d'autres marchés que la Tabaski.

## Comment se fait le choix de l'animal ?

Si c'est pour la Tabaski, le choix se base sur la robe de l'animal, qui est le plus souvent blanche ou bicolore (blanche-noire ou blanche-rouge). Pour le mouton, l'âge de l'animal à emboucher ne doit pas dépasser deux ans. Pourquoi deux ans, car à ce moment l'animal est en âge de croissance donc il grandit facilement si toutes les conditions sont réunies.

En dehors de la Tabaski, la couleur est moins importante. Dans la pratique, les gens ont une certaine préférence pour l'embouche des béliers et à des rares cas le bouc. En principe, l'animal mâle ou femelle vide ou reformée peut être mis en embouche.

Les intermédiaires sur le marché et dans les villages peuvent toujours aider comme spécialistes au choix de l'animal en bon état, ils peuvent déjouer les pièges qui consistent à cacher une maladie ou une déformation (vices ridicules).

## Pourquoi faire une quarantaine pour un animal acheté et comment le faire ?



Un animal acheté doit suivre une période de quarantaine d'une semaine. On appelle quarantaine un temps d'isolement de l'animal acheté à l'extérieur pendant lequel il n'est pas mélangé avec les autres animaux à la maison ou dans le troupeau. Cela permet de voir s'il n'est pas porteur de maladies qui pourraient contaminer les autres animaux.

L'animal reste isolé dans un enclos séparé des autres animaux trouvés sur place pour une période d'une semaine. Ce temps est nécessaire pour que les

signes cliniques se déclenchent en cas de maladie.

Après l'achat, l'animal est déparasité avec les produits disponibles au niveau des services communaux et départementaux de l'élevage, les SVPP et les pharmacies vétérinaires.

*Les parasitoses internes constituent l'un des principaux freins à l'accroissement des animaux ruminants d'élevage. Elles sont principalement contractées au pâturage ou au niveau des points d'abreuvement. A noter que la transhumance pratiquée en Afrique subsaharienne favorise la dissémination des parasites. Pour garantir une bonne alimentation aux animaux, il faut les déparasiter régulièrement.*

Les antiparasitaires sont administrés deux fois à une semaine d'intervalle car certains produits ne tuent que les vers adultes et larves et pas les œufs. C'est pourquoi il est indispensable de renouveler la dose une semaine après pour tuer les œufs qui vont éclore dans cet intervalle de jours. Passer ces

administrations, l'animal reçoit des vitamines. A ce moment, l'animal peut être vacciné contre la pasteurellose, le charbon ou la clavelée si aucun signe ne se manifeste.

## Comment engraisser l'animal ?

Préalablement, il faut donner à chaque fois de la paille à l'animal avant de lui fournir du concentré. La paille facilite la digestion tandis que le concentré seul n'est pas bien digéré. Si l'animal en consomme de trop cela peut causer sa mort.

Il est aussi important de garantir la disponibilité permanente de l'eau. Il faut apporter de temps en temps du sel, de la pierre à lâcher ou du natron.

## Quels sont les éléments à prendre en compte ?

- L'hygiène : l'animal ne doit pas être stressé, c'est-à-dire il faut balayer et nettoyer les déchets des enclos des animaux pour assurer l'hygiène.
- L'abri : il faut garantir des abris aux animaux. Il faut construire un hangar car ils ne doivent pas être exposés au soleil. Ils doivent être placés à l'abri des yeux des autres. Il faut éviter également le gavage des animaux à base de concentré.



Se lancer dans l'embouche, nécessite une certaine connaissance des marchés, de l'alimentation, du choix de l'animal et des soins à donner à l'animal.

Principalement, les femmes font cette activité comme des AGR pour viser surtout les fêtes de ramadan et de Tabaski.

Si vous voulez plus de conseils ou des conseils personnalisés vous pouvez appeler par téléphone le Centre d'appels pour un Conseil agricole au 92 24 24 24 (Orange) - 89 97 97 74 (Airtel) - 84 74 74 74 (Moov) – 93 32 38 92 (Niger-Télécoms).

Le Centre d'appels a été mis en place par la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) de votre région et le RECA afin de répondre aux questions des productrices et producteurs.